

VILLE DE BOUXWILLER

67330

04/2016

**COPIE DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2016**

Sous la Présidence de M. Alain JANUS, Maire

Conseillers élus : 27 Conseillers ex fonction : 27 Présents : 22 Procurations : 3

PRESENTS

- * M. JANUS Alain, Maire
- * M. HEINTZ Marc, 1^{er} Adjoint
- * Mme ROTH Ruth, 2^e Adjointe
- * M. TOUSSAINT Daniel, 3^e Adjoint
- * M. LE GOFF Jean-Charles, 5^e Adjoint
- * M. MICHEL Patrick, Maire-délégué d'IMBSHEIM,
- * M. RIEHL Marc, Maire-Délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG
- * M. MEISS Alain, Maire-délégué de RIEDHEIM
- * M. FATH Stéphane
- * M. FRITSCH Daniel
- * Mme HAMM Danielle
- * M. HUMANN Marcel
- * Mme JACKY Sylvie
- * M. LANG Jérôme
- * Mme MEHL Elodie
- * Mme MEHL Louisa
- * M. MEYER Marc
- * Mme ÖZDEMIR Fatma
- * Mme REIXEL Anny
- * Mme SCHWEITZER Laetitia
- * Mme SIEFER Astride
- * M. VEIT Bernard

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- * Mme LAPORTE Véronique, 4^e Adjointe, procuration à Mme ROTH Ruth
- * Mme CHRIST-DAPP Marie-Christine, procuration à Mme HAMM Danielle
- * Mme GATAUX Nathalie, procuration à Mme SCHWEITZER Laetitia

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES

- * Mme GOETZ Joëlle
- * M. SUTTER Mathieu

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Ruth Roth est désignée en qualité de secrétaire de séance et chargée à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2016

Le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 mars 2016.

Aucune remarque n'étant exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Taux d'imposition des contributions directes 2016

Malgré les difficultés financières auxquelles sont soumises les collectivités territoriales et compte tenu de la baisse du pouvoir d'achat à laquelle sont confrontés de nombreux habitants en ces temps de crise économique, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2016.

Ces dernières conservent donc les valeurs suivantes :

Taxe d'habitation	:	13,58 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	14,28 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	48,13 %

Point 4 : Cotisation 2016 au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin

Pour 2016, le montant de la cotisation au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin s'établit comme suit :

COTISATIONS GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE (6474)				
		Base	Agents	Total
CNAS 2016		213,00	44,00	9 372,00
Régularisation 2015				-222,07
TOTAL CNAS				9 149,93
Garantie Obsèques	Cotisations	35,28	42,00	1 481,76
	Forfait social	1481,76	0,08	118,54
	CSG/RDS	1455,83	0,08	116,47
TOTAL GO				1 716,77
TOTAL GENERAL				10 866,70

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 10 866,70 € au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin pour les cotisations 2016 au CNAS et à la Garantie Obsèques.

Point 5 : Budgets primitifs 2016

Monsieur le Maire rappelle que la présentation des budgets primitifs 2016 a été précédée par un débat d'orientation budgétaire, qui s'est tenu le 03 mars 2016, et par une étude approfondie en Commission des Finances le 05 avril 2016. Il soumet au Conseil Municipal les grandes orientations de ces budgets :

A. Gestion générale

Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, soumet à l'Assemblée le projet de budget général et donne des explications sur les postes de dépenses et recettes.

1) Produit fiscal attendu

Le produit fiscal attendu des 3 taxes, pour l'année 2016, s'élève à 1 230 141 €, répartis de la façon suivante :

Libellés	Bases d'imposition prévisionnelle 2016	Taux votés	Produits correspondants 2016
Taxe d'habitation	4 000 000	13,58%	543 200
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 401 000	14,28%	628 463
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	121 500	48,13%	58 478
TOTAL du produit fiscal attendu			1 230 141

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce montant.

2) Acte budgétaire

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2016 de la Gestion Générale arrêté aux chiffres suivants :

Section d'investissement	
Dépenses	2 919 980,00
Recettes	2 919 980,00
Section de fonctionnement	
Dépenses	4 309 820,00
Recettes	4 309 820,00

B. Service de l'eau

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2016 du Service de l'Eau arrêté aux chiffres suivants :

Section d'investissement	
Dépenses	284 600,00
Recettes	284 600,00
Section de fonctionnement	
Dépenses	131 430,00
Recettes	131 430,00

C. Service de l'assainissement

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2016 du Service de l'Assainissement arrêté aux chiffres suivants :

Section d'investissement	
Dépenses	455 380,00
Recettes	455 380,00
Section de fonctionnement	
Dépenses	487 800,00
Recettes	487 800,00

D. Lotissement les Coteaux

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2016 du Lotissement Les Coteaux arrêté aux chiffres suivants :

Section d'investissement	
Dépenses	358 877,86
Recettes	358 877,86
Section de fonctionnement	
Dépenses	179 438,93
Recettes	179 438,93

E. Zone Industrielle Est

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2016 de la Zone Industrielle Est arrêté aux chiffres suivants :

Section d'investissement	
Dépenses	160 569,12
Recettes	160 569,12
Section de fonctionnement	
Dépenses	178 584,56
Recettes	178 584,56

F. Lotissement « Résidence le Bastberg » à Imbsheim

Sur proposition de Monsieur Daniel Toussaint, Adjoint au Maire délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2016 du Lotissement « Résidence le Bastberg » à Imbsheim arrêté aux chiffres suivants :

Section de fonctionnement	
Dépenses	101 295,18
Recettes	101 295,18

Point 6 : Réhabilitation de l'ancien Office de Tourisme en locaux pour professionnels de santé

La Commune de Bouxwiller est propriétaire des locaux accueillant précédemment l'Office de Tourisme et le personnel administratif du Musée 2 Place du Château.

Etant donné l'impossibilité de mettre aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite les locaux 1 rue de l'église accueillant des orthophonistes et une psychiatre, une nouvelle affectation de ces professionnels de santé était à prévoir.

La vacance de ce local 2 Place du Château offre l'opportunité de conforter un pôle de santé au rez-de-chaussée en l'affectant à ces professions libérales.

Les travaux prévus consistent en une rénovation thermique du local (changement des fenêtres côté rue de la Chancellerie, changement uniquement des joints des fenêtres côté Place du Château, isolation des murs par l'intérieur avec un béton de chanvre, installation d'une VMC), une remise en état des locaux (sol souple, électricité, menuiseries intérieures...) et leur adaptation à cette nouvelle destination (cloisonnement avec isolation acoustique et phonique, aménagement de salles d'attente, sanitaires PMR...).

Le tableau ci-dessous présente le budget prévisionnel de l'opération :

Dépenses	€ HT
Lot 1 - Gros Œuvre	20 000 €
Lot 2 - Isolation des murs extérieurs	8 700 €
Lot 3 - Plâtrerie	19 880 €
Lot 4 - Chauffage et VMC	28 000 €
Lot 5 - Electricité	13 500 €
Lot 6 - Sanitaire	3 000 €
Lot 7 - Menuiserie extérieure	15 000 €
Lot 8 - Menuiserie intérieure	15 000 €

Lot 9 - Sol souple	23 200 €
Diagnostique amiante et plomb	500 €
Imprévus	29 356 €
Total dépenses	176 136 €

Recettes

€ HT

Ville de Bouxwiller	20%	35 227 €
Investissement Public Local	80%	140 909 €
Total recettes		176 136 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce pour la réalisation de ces travaux
- autorise le Maire à solliciter les subventions inhérentes à ce projet.

Point 7 : Rénovation BBC de l'école élémentaire Marguerite Thiébold

L'école élémentaire Marguerite Thiébold est un des bâtiments communaux les plus énergivores mais également un des moins complexes à isoler. De plus, des opportunités en termes de subventions et d'emprunt à taux zéro permettent d'y réaliser des travaux à moindre coût.

Dans le cadre d'une rénovation BBC, les travaux prévus sont le changement des menuiseries extérieures alu côté cour, l'isolation extérieure des murs, l'isolation complémentaire des combles et de la dalle basse. Une amélioration de l'éclairage des salles de classes est également prévue.

Dans cette école il n'y a actuellement pas de ventilation et le renouvellement d'air assuré par l'ouverture des fenêtres n'est pas suffisant. Une étude de l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI) a montré que l'air était trop confiné dans ce bâtiment et que notamment les niveaux de CO₂ y sont trop importants.

L'installation d'un échafaudage pour l'isolation extérieure est également l'occasion d'effectuer une réfection de la toiture.

Rénovation BBC de l'Ecole Elémentaire

Plan de financement prévisionnel

Dépenses

€ HT

Couverture	55 000 €
Charpente	9 000 €
Menuiserie extérieure	50 000 €

Plâtrerie isolation de la dalle haute	25 000 €
Isolation de la dalle basse	15 000 €
Serrurerie	12 000 €
Electricité	25 000 €
Ventilation	35 000 €
Chauffage	5 000 €
Isolation extérieure	82 000 €
Echafaudage	9 000 €
Maîtrise d'œuvre	25 700 €
Divers (Compteurs, test d'étanchéité à l'air)	2 500 €
Imprévus	35 020 €
Total dépenses	385 220 €

Recettes

€ HT

Ville de Bouxwiller	20%	77 044 €
Région Grand Est (Forfait)	21%	80 920 €
Investissement Public Local	59%	227 256 €
Total recettes		385 220 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce pour la réalisation de travaux de rénovation thermique BBC à l'école élémentaire et de réfection de la toiture, tels que détaillés dans le plan de financement ci-dessus
- autorise le maire à solliciter les subventions inhérentes à ce projet
- autorise le maire à contracter un prêt à taux zéro avec la Caisse des Dépôts pour ce projet sur une durée de 20 ans
- autorise le maire à signer les marchés.

Point 8 : Convention de rétrocession de la voirie et des réseaux du lotissement "Le Clos du Tilleul"

Le lotisseur SAS JC Schmitt propose la rétrocession de la voirie et des réseaux qui seront réalisés dans le cadre du projet d'aménagement du lotissement "Le Clos du Tilleul", situé Rue du Tribunal sur l'ancien site de l'entreprise Adam.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention qui définit les modalités de cette rétrocession.

Point 9 : Convention pluriannuelle de partenariat avec le Théâtre du Marché aux Grains

En 2012, la Ville signait une convention de partenariat avec l'ensemble des collectivités publiques (Etat - Région Alsace - Conseil Départemental du Bas-Rhin - Communauté de Communes du Pays de Hanau) et le Théâtre du Marché aux Grains.

Afin de pérenniser cet engagement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une nouvelle convention pluriannuelle pour les années 2016 à 2018.

Point 10 : Remboursement de frais de représentation au Marché de Pâques à Babenhausen

Le 20 mars 2016, Madame Marianne Knoell a représenté la Ville et a fait la promotion du Musée du Pays de Hanau au Marché de Pâques de Babenhausen.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour le remboursement des frais de mission avancés à cette occasion par Marianne Knoell (1 repas), qui s'élèvent à 12,20 €.

Point 11 : Avenant au marché de la Gare routière

Le marché de travaux d'aménagement d'une gare routière à Bouxwiller a nécessité un avenant détaillé dans le tableau ci-dessous :

Entreprise Adam TP		
Lot n°1	Montants HT	Montants TTC
Montant initial du marché	424 820 €	509 784 €
Montant de l'avenant (9.18%)	38 990,52 €	46 788.62 €
Montant total	463 810,52 €	556 572.62 €

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis ce jour ont donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant.

VU
la secrétaire de séance

